

faisons face dans notre province et plus à l'Est.

Je suis le premier député de langue française à bénéficier des avantages que procure le système de la traduction simultanée installé depuis la dernière session. Cette question se rattache très intimement au bilinguisme au pays, et,

(Traduction)

Il convient tout à fait, je crois, de faire ces quelques remarques en anglais. Du fond du cœur je félicite tous les députés qui, à la dernière session, ont voté unanimement en faveur de l'établissement d'un système de traduction simultanée en cette enceinte. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le discours que le premier ministre (M. Diefenbaker) a prononcé ici le 11 août. Le premier ministre a alors dit tout ce qu'il fallait dire sur le sujet, mais il a signalé notamment que dorénavant les députés en général pourront fournir un meilleur apport aux débats de la Chambre. J'en suis sûr, ce nouveau service ne diminuera pas l'enthousiasme manifesté par tant de députés dans l'étude d'une seconde langue.

(Texte)

Au mois de septembre dernier, alors que la session tirait à sa fin, on présentait le bill C-60, visant l'adoption d'une déclaration des droits de l'homme. Cette pièce de législation est en quelque sorte la continuation de la déclaration universelle des droits de l'homme préconisée par les Nations Unies il y a dix ans. Le moment n'est évidemment pas venu de discuter dans son ensemble ce bill, mais je crois cependant devoir signaler qu'il offre un intérêt particulier, vu ses répercussions futures. Je pourrais même dire qu'il s'agit là d'une des plus importantes pièces de législation que le Parlement ait eu à étudier. Pour illustrer un peu l'importance que la population peut attacher à un bill de cette nature, il suffirait de mentionner que, au mois de décembre dernier, dans plusieurs villes du Canada, des journées d'étude ont été tenues afin de souligner le 10^e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme par les Nations Unies. La question s'est souventes fois posée depuis ce temps, à savoir si le bill, tel qu'il est libellé, est suffisant pour protéger adéquatement les libertés individuelles. D'aucuns y répondent par l'affirmative. D'autres soutiennent qu'il serait préférable que cette "clause" soit incorporée dans la constitution du pays. Je me bornerai aujourd'hui à dire que le bill, tel qu'il nous est présenté, est un pas dans la bonne direction, dans la bonne voie, et surtout à souligner l'unanimité qui se fait autour même de son principe.

Le Canada est un pays tout jeune encore, il faut l'admettre. Nous sommes en pleine période de "développement", et je crois pouvoir affirmer sans crainte de me tromper que nous sommes encore très loin du plein épanouissement de notre "développement" économique, politique et culturel.

C'est donc dire que puisque nous jouissons présentement de ces libertés et qu'elles sont nôtres sans que nous nous en rendions même compte,—nous les avons, pour ainsi dire, pénétrées dans notre esprit et dans notre cœur,—il est temps que nous prenions les mesures nécessaires pour les protéger.

Dans bien des pays, si l'on avait adopté des mesures pour protéger les libertés individuelles, on ne verrait pas aujourd'hui les populations sous le joug totalitaire d'un gouvernement qui soumet l'esprit à la matière, les valeurs spirituelles au matérialisme et, enfin, la volonté de la population à la coercition.

Les députés seront appelés à déclarer que les libertés de l'homme ont toujours existé au Canada et continueront à exister.

Je ne veux pas étudier le bill dans tous ses détails, mais je voudrais simplement souligner un article qui me semble important, étant données les répercussions qu'il peut avoir. Je veux parler de la liberté de la presse.

Le rôle que les journaux jouent dans notre système est extrêmement important et il est également lourd de responsabilités. Il est lourd de responsabilités parce qu'il incombe précisément à la presse de former la conscience et l'âme nationale de notre population. Il est de toute importance que cette presse jouisse de la plus grande liberté et qu'elle donne le meilleur d'elle-même, ayant toujours en vue un noble but, et qu'elle vise toujours à respecter les belles traditions de notre journalisme canadien.

Monsieur l'Orateur, la situation financière de notre pays, n'offre, à mon sens, rien d'inquiétant. Fort heureusement, l'honorable ministre des Finances (M. Fleming), qui avait été particulièrement bien préparé au rôle qu'il joue en ce moment, a pris les mesures nécessaires afin de prévenir la situation particulièrement difficile qui s'annonçait. Le seul fait d'avoir relâché le crédit a déjà permis une reprise sensible des affaires et a eu comme conséquence de faire renaître l'optimisme au sein de la population et de donner confiance à tous nos hommes d'affaires. En passant, vous me permettrez bien de le féliciter chaleureusement du grand succès qui a été remporté au cours de la campagne de convertissement de 1958. Au fait, cinq emprunts de la victoire se totalisaient à 6 milliards de dollars et, après à peine quelques jours de campagne, 5 milliards 800 millions